



La mort annoncée des SIE !

N ° 1 2 / N o v e m b r e 2 0 2 0

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

DEUXIÈME ÉTAGE DE LA FUSÉE NRP



La crise COVID et les confinements sont des effets d'aubaine pour la DGFIP et ses directeurs locaux pour faire passer en force le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui n'en a que le nom.

Nous le vérifions tous les jours.

Pendant qu'il est interdit aux agents de se regrouper, de se déplacer d'un service à l'autre, les DR/DDFIP eux, passent en force la mise en place du NRP dans les comités techniques locaux, où les représentants des personnels votent unanimement CONTRE.

Il en est de même au plan national où la deuxième étape est en train de se préciser à une grande vitesse : **FO** décrypte pour vous le contenu des fiches du GT national du 20 novembre, sur « *la relocalisation des emplois des services de gestion pour les professionnels* ».

Les centres de contact des Professionnels

Il est prévu la création sur la période 2021/2024 de dix Centres de Contact des Professionnels d'une taille d'environ 35 à 50 agents, qui prendront en charge l'accueil à distance de l'ensemble des SIE du (ou des) département(s) pour lesquels ils seront géographiquement compétents.

Première étape : 350 à 500 postes supprimés dans les SIE en 3 ans !

« Ces dix centres couvriront en 2024, environ 45 % de la population nationale des usagers professionnels. Au-delà, une couverture nationale est envisagée. »

Expérimentations

Au dernier quadrimestre 2021, une expérimentation sera

menée sur deux sites : Lons le Saunier et Pau. (Tiens donc, Pau ? ... fief électoral de . ? Quelle surprise !!!)

Ensuite : Perpignan, Carpentras, Cahors, Decazeville, Châlons-en-Champagne, Alençon, Lisieux, Morlaix.

Champ de compétence

« Ils seront chargés de :

- répondre aux appels téléphoniques des usagers actuellement adressés aux SIE,
- accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des services de la DGFIP,
- traiter les courriels reçus via la messagerie électronique,
- assurer des actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers ».



En résumé, les SIE sont dessaisis de leurs tâches les plus courantes et d'une partie de la gestion de leurs dossiers.

« Les Centres de Contacts Professionnels pourront également accompagner les usagers dans l'utilisation des services en ligne grâce aux outils spécifiques d'assistance à distance dont ils disposeront (notamment navigation assistée, tchat) ».

Après avoir laissé les SIE se débrouiller avec les « moyens du bord » à épauler les professionnels à créer et utiliser leur compte (en plus de leurs tâches courantes!) Bercy juge maintenant qu'il faut des outils... et retire cette mission aux SIE !

Ils seront en mesure de prendre des rendez-vous (téléphonique ou physique) auprès des SIE dans le cas où la connaissance fine du dossier de l'utilisateur ou l'importance de la décision nécessite de renvoyer vers le SIE.

En clair, ce que les centres de contacts ne voudront pas faire, reviendra aux collègues des SIE, sauf si c'est complexe (voir au verso).

Toute ressemblance avec d'autres centres de contacts existants déjà ...

Le PNRS « Gestion des professionnels »

Création prévue en 2021 de ce Pôle National de Soutien au Réseau Pau (encore?) avec 1A+ et 5A :

▣ Expertise aux services locaux sur les questions les plus complexes, relatives aux impôts des professionnels (nouveau législatives et applicatives pour les impôts professionnels),

▣ Suivi des taxes annexes (en matière de relance par exemple, dans l'attente de l'automatisation de celles-ci),

▣ Productions documentaires sur les impôts des professionnels, en lien avec les bureaux métiers des services centraux.

« La complexité de la matière, la multiplicité d'impôts à gérer et le nombre d'applications concernées dans le domaine des professionnels nécessitent de doter prioritairement le PNRS en cadres A et B ».

Il y est prévu à terme 22 agents : 2A+, 18A et 2B !

Autant de postes en moins dans les SIE !

A Bercy, les têtes pensantes estimeraient-elles que les agents ne perdront plus de temps à consulter la documentation, et que les directions locales feront des économies sur l'achat des CGI, Précis et autres ?

Le service national des Quitus

Le service national des quitus sera un poste comptable, implanté le 1^{er} septembre 2021 à Denain et rattaché à la DRFiP du Nord.

L'expérimentation débutera le 1^{er} janvier 2022 avant une généralisation en août 2022.

« Afin de simplifier l'accomplissement de ces formalités, une solution définie par la DGFIP et le ministère de l'Intérieur consiste à offrir une démarche dématérialisée unique de certificat d'immatriculation qui inclut la demande de quitus fiscal d'immatriculation à partir du portail du ministère de l'Intérieur (téléprocédure ANTS).

La nouvelle application IQUIT, qui sera déployée en 2022, permettra d'intégrer les demandes transmises de manière dématérialisée, traiter les demandes de quitus et transmettre par flux les quitus délivrés aux services préfectoraux.

Celle-ci intégrera un module d'analyse-risque qui induira un traitement automatique ou manuel des demandes selon leurs risques et enjeux ».

Le service national assurera la gestion intégrale de la mission de délivrance des quitus, y compris la délivrance des cautions, dispenses de caution et dispenses de visa aux professionnels qui en font la demande.

Il y est prévu : 1 A+, 2 A, 8 B, et 15 C

26 postes trouvés çà et là dans les SIE qui perdent encore un pan de leurs missions !!

Les services travaillant à distance hors du département exportateur

« La relocalisation des emplois dans la sphère des professionnels offre une nouvelle possibilité : le travail à distance dans un site installé hors du département exportateur et réalisant des missions pour le compte d'un ou plusieurs SIE de ce département. 17 services travaillant à distance hors des départements sur lesquels sont implantées des métropoles, seront progressivement créés sur une période allant de 2022 à 2024. Ils auront 25 agents et seront chargés de travailler à distance pour le compte d'un ou plusieurs SIE d'un même département dont le chef-lieu est une métropole. »



Sites d'implantation : Pont-Audemer, Laon, Verdun, Forbach, Chaumont, Vierzon, Fontenay-le-Comte, Agen, Dax, Valence.

17 X 25 agents = 425 postes récupérés dans les SIE et pas seulement ceux des grandes métropoles !



Abandon du NRP !